

## ClubFunding met en place un mécanisme inédit dans le financement participatif : le compte séquestre

**Leader des plateformes de prêt par obligations en France<sup>1</sup>, ClubFunding est la première plateforme de financement participatif à mettre en place un différé de paiement de sa commission. L'objectif : apporter une assurance supplémentaire à ses investisseurs.**

Depuis le financement du premier projet sur la plateforme en 2015, ClubFunding a toujours tenu à rassurer ses investisseurs, notamment les particuliers. Et ce, à travers l'engagement des dirigeants à prêter personnellement une partie des fonds sur chaque projet.

ClubFunding innove et va désormais plus loin à travers la mise en place d'un compte séquestre. Le principe : pour tous les projets avec une maturité d'au moins deux ans, la moitié de la commission destinée à ClubFunding est bloquée sur un compte séquestre et n'est reversée qu'au terme du remboursement du projet concerné.

Première plateforme à instaurer un différé du paiement de sa commission, ClubFunding démontre son engagement à sélectionner et proposer des dossiers solides, avec la capacité d'assumer une sortie positive. Ce dispositif apporte ainsi une assurance supplémentaire aux investisseurs et maximise leur rendement net du coût du risque.

« Alors que le secteur se heurte au risque de défaut des porteurs de projets, il nous semblait important de démontrer un alignement de nos intérêts avec ceux de nos investisseurs. C'est désormais chose faite grâce à ce dispositif », explique David Peronnin, dirigeant de ClubFunding.

### A propos de ClubFunding

ClubFunding est le leader français des plateformes de prêts par obligations. Il permet aux PME françaises de financer leur développement grâce à l'émission d'obligations, un mode de financement réservé jusque-là aux grands groupes et aux investisseurs professionnels.

Depuis sa création, ClubFunding a permis à près de 50 PME françaises de se financer via l'émission d'obligations sur sa plateforme pour un montant d'environ 20 millions d'euros.

ClubFunding® est un Conseiller en Investissements Participatifs (CIP), régulé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et immatriculé au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 15001494.

Plus d'informations sur [www.clubfunding.fr](http://www.clubfunding.fr)

### Contact presse :

Agence Fargo - Amélie Gillot - 01 44 82 54 56 - [agillot@fargo.agency](mailto:agillot@fargo.agency)  
Pauline Colin - 01 44 82 66 78 - [pcolin@fargo.agency](mailto:pcolin@fargo.agency)

---

<sup>1</sup> Source : Le Guide des placements 2017, Capital